

Objectif(s) de la formation

- Maîtriser les principes théoriques et pratiques de la liquidation du régime de communauté et de succession
- Mettre en application ses connaissances avec des exemples pratiques

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence et présentiel, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Évaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Juristes / Salariés

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 journée – 9h00 à 17h00

Date(s) de la formation

Vendredi 17 avril 2026

Lieu de la formation

Au choix en présentiel* à Paris ou en classe virtuelle

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Imrane OMARJEE

Notaire à l'île de la Réunion. Membre de la Mission internationale du Conseil supérieur du Notariat. Enseigne à la Faculté de Droit de l'Université de La Réunion et à l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Université de La Réunion

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 12h30

- I. Liquidation de communauté
- A. Détermination des masses propres et de la masse commune
- B. La liquidation des récompenses : causes et calculs

• Questions / Vérification compréhension

• Reformulation

- II. Liquidation de succession
- A. Détermination de la masse successorale
- B. Réduction des libéralités pour atteinte à la réserve

• Questions / Vérification compréhension

• Reformulation

Après-midi : 13h30 - 17h00

• Bilan matinée et questions diverses

- C. Rapport des libéralités
- D. Droits successoraux du conjoint

• Reformulation

• Questions / Vérification

- E. La liquidation fiscale

• Questions / Vérification compréhension

• Conclusion

• QCM et Correction

• Questions diverses

À l'issue de cette formation, les participants seront capables d'appliquer les connaissances théoriques et pratiques de la liquidation du régime de communauté et de succession dans leur exercice professionnel en tant qu'avocats.

Tarifs

Tarif adhérents AAMTI 435,00 € TTC

(362,50 € HT - 20% TVA)

Tarifs non-adhérents : 537,00 € TTC

(447,50 € HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr

- OPCO pour les salariés

<https://travail-emploi.gouv.fr/les-operateurs-decompetences-opco>

Modalités d'inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique Toutes nos formations

www.aamtiformation.com/toutes-nos-formations

Ou bien en complétant le bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur notre site www.aamtiformation.com

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation entre dans le cadre de la formation continue des avocat et est éligible à la prise en charge par le FIFPL et l'OPCO.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20

AAMTI FORMATION



Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée 11 75 618 43 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

Siret : 892 472 689 000 17